



## **Eni a notifié l'acquisition d'une participation majoritaire dans Distrigaz à la Commission bancaire, financière et des assurances ("CBFA")**

*San Donato Milan (MI), 4 novembre 2008*

Le 30 octobre 2008, Eni a clôturé son acquisition de Suez-Tractebel ("Suez") d'une participation de 57,243% dans la société belge Distrigaz (la "Participation Majoritaire"). L'acquisition a été effectuée par Eni Gas & Power Belgium SA ("Eni Belgium"), une société belge entièrement contrôlée par Eni S.p.A.

Le prix convenu pour l'acquisition de la Participation Majoritaire s'élevait à 2.738,88 millions d'euros, équivalant à 6.809,64 euros par action Distrigaz augmenté d'une contrepartie additionnelle à payer dans certaines circonstances (décrites ci-dessous).

Conformément à l'article 50 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition (l'"Arrêté Royal"), Eni Belgium sera tenue de faire une offre publique d'acquisition obligatoire inconditionnelle sur toutes les actions Distrigaz qu'elle ne détient pas encore (l'"Offre Publique d'Acquisition").

Le 3 novembre 2008, Eni Belgium a notifié l'acquisition de la Participation Majoritaire à la CBFA, soumettant le projet de prospectus de l'Offre Publique d'Acquisition à la CBFA.

Conformément à l'Arrêté Royal, la période d'acceptation de l'Offre Publique d'Acquisition devrait débuter dans les 40 jours ouvrables après la clôture de l'acquisition de la Participation Majoritaire.

Pour chaque action Distrigaz apportée dans le cadre de l'Offre Publique d'Acquisition, Eni Belgium paiera:

- 6.809,64 euros en espèces, ce qui représente une prime de 8,3% (basée sur le prix de clôture des actions Distrigaz sur Euronext le 23 mai 2008<sup>1</sup>) et une prime de 10,9% (basée sur le prix de clôture moyen sur un mois des actions Distrigaz sur Euronext jusqu'à et y compris le 23 mai 2008), et
- un certificat (le "Certificat") qui représente un montant par action Distrigaz équivalent à la possible contrepartie additionnelle qu'Eni Belgium s'est engagée à payer à Suez dans l'hypothèse où Distrigaz reçoit une Augmentation de Prix Distrigaz & Co (telle que définie ci-dessous) d'ici le 1er juillet 2013. Dans le cadre de la convention de vente en vertu de laquelle Distrigaz a vendu sa participation dans Distrigaz & Co à Fluxys SA et Huberator SA le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Fluxys SA et Huberator SA ont convenu que, dans certaines circonstances, ils paieront une contrepartie additionnelle à Distrigaz conformément aux dispositions de cette convention de vente (une telle augmentation est dénommée une "Augmentation de Prix Distrigaz & Co").

Un prospectus relatif à l'Offre Publique d'Acquisition et un mémoire en réponse de Distrigaz seront publiés conformément à la loi applicable et seront mis à disposition via Fortis Bank NV/SA comme il sera spécifié dans un prochain communiqué de presse.

---

<sup>1</sup> Le dernier jour ouvrable avant que les actions Distrigaz aient été suspendues de la négociation suivant le communiqué de presse de Suez annonçant qu'elle avait octroyé l'exclusivité à Eni pour la vente de la Participation Majoritaire.

Eni Belgium se réserve la possibilité de lancer une offre publique de reprise au sens des articles 42 et suivants de l'Arrêté Royal et de l'article 513 du Code des sociétés pour autant que les conditions requises soient satisfaites.

**Contacts de la société:**

**Bureau de presse: Tel. 02.52031875 – 06.59822030**

**Numéro de téléphone gratuit pour les Actionnaires: 800940924**

**Standard: +39-0659821**

**ufficio.stampa@eni.it**

**segreteriasocietaria.azionisti@eni.it**

**investor.relations@eni.it**

**Site internet: [www.eni.it](http://www.eni.it)**